



COMMUNE DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Recrutement d'un.e ouvrier.e D4 attaché au service bâtiment ayant une qualification en électricité

Appel public général

L'administration communale de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT procédera, sous peu à un examen de recrutement d'un.e ouvrier.e D4 attaché au service bâtiment ayant une qualification en électricité

Description de la fonction :

L'ouvrier qualifié électricien (m/f/x) est capable d'exécuter complètement et correctement toutes tâches liées à sa qualification en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

Il/elle aura une connaissance approfondie en électricité et une bonne analyse de la situation de terrain et le contexte pour contrôler le bon fonctionnement des installations électriques. Il/elle effectue des activités logistiques en plaçant les appareils électriques. Il/elle produit un résultat visible en réparant les dysfonctionnements constatés et en codifiant les mesures pour effectuer les calculs nécessaires à son travail (la puissance, l'intensité des pertes des courants...).

Il/elle accomplit temporairement (en cas d'absence, de surcharge de travail et/ou de festivités) des tâches d'un poste connexe lorsque cela s'avère nécessaire.

Compétences et actions

- Justifier de solides connaissances en électricité (les différentes lois électriques, les techniques de câblage, les règles de sécurité ainsi que les différents équipements, appareillages et outillages spécifiques) ;
- Être capable de lire et interpréter un plan ;
- Maîtriser les schémas électriques ;
- Pouvoir repérer, tracer et rectifier les implantations ;
- Réaliser et reboucher des saignées ;
- Tirer des câbles et poser des chemins de câbles ;
- Raccorder et gérer un tableau électrique ;
- Installer des prises et luminaires ;
- Être apte à monter des appareils électriques, de DATA, de vidéophonie ou de contrôle d'accès ;
- Réaliser des plans pour réception sur support informatique ;
- Utiliser les appareils de mesure ;
- Savoir tester, contrôler et régler l'installation en respectant les règles ;
- Analyser un problème, diagnostiquer une panne, identifier les défauts et effectuer le dépannage ;
- Rénover et mettre en conformité les installations existantes ;
- Gérer la mise sous tension des installations électriques et contrôler celles-ci ;

- Être disposé à la formation et au recyclage pour suivre l'évolution des technologies ;
- D'autres tâches et travaux hors électricité sont susceptibles d'être à effectuer en fonction des besoins.

Complémentairement à ces activités prioritaires, il/elle sera également amené.e à (liste non exhaustive) :

- **Calculer** les surfaces et les volumes.
- **Détecter** les travaux de réparation à entreprendre dans le bâtiment.
- **Isoler** pour réduire les pertes d'énergie, le bruit...
- **Mesurer** la longueur la hauteur, l'épaisseur, la distance...
- **Mesurer** les angles.
- **Mettre de niveau** les sols, supports, murs...
- **S'assurer de** du respect des normes de conformité (installations électriques, du système de sécurité, incendie, placement des extincteurs...).
- **S'assurer de** du respect des principes et normes de sécurité.
- **Veiller** à respecter les normes de sécurité et à la sécurité des collègues.
- **Vérifier** l'état des sols, murs et plafonds.
- **Préparer** le matériel et le chantier avant d'intervenir.
- **Préparer** les supports avant d'intervenir
- **Protéger** les sols, murs et meubles dans l'espace de travail.
- **Ranger** le matériel et les produits en respectant les normes de sécurité.
- **Charger** le matériel dans la camionnette.
- **Monter** à l'échelle.
- **Placer** des revêtements sur les sols.
- **Transporter (des objets)** le matériel sur le chantier.
- **Nettoyer** le chantier avant et après intervention.
- **Scier** des planches des panneaux...
- **Visser** en utilisant les vis adaptées aux différents supports.
- **Aider** les différents services du dépôt communal si nécessaire.
- **Collaborer** avec les autres corps de métier.
- **Collaborer** avec les membres de l'équipe en veillant à leur sécurité.

Conditions d'accès :

- Détenir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en électricité ou des compétences valorisables délivrées par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer.
- Être en possession d'un permis de conduire B
- Être dans les conditions APE au moment de l'engagement

Notre offre

- Contrat à durée indéterminée à temps-plein (36 heures par semaine)
- Une rémunération mensuelle brute (à l'indice actuel) à l'échelle D4 :
 - 2.630,80€ à l'échelon 0
 - 3.292,83€ à l'échelon 10
 - 4.010,89€ à l'échelon 25
- La valorisation des années d'expérience, utiles à la fonction, dans le secteur privé à concurrence de 10 années
- La valorisation de toutes les années effectuées dans le secteur public
- Titre repas à 6,55€ de valeur faciale (5,46 part patronale – 1,09 part personnelle)
- Une allocation de fin d'année
- Régime de vacances du secteur public
- Remboursement des frais de déplacement domicile-lieu de travail en transports en commun
- Indemnité de vélo domicile-lieu de travail
- Assurance hospitalisation (tarif préférentiel)
- Possibilité de formation prise en charge par l'employeur
- Une opportunité de travailler au sein d'une administration dynamique

Modalités et organisation de l'examen

Réussir l'examen de recrutement comportant les épreuves éliminatoires suivantes :

- épreuve pratique : permettant d'apprécier l'aptitude professionnelle du candidat (50 points) ;
- épreuve orale : entretien permettant de juger de la maturité des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (50 points)

Pour être admissible, le candidat doit obtenir 50 % des points à chaque épreuve et 50 % au total.

Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être adressées, **par envoi recommandé ou contre accusé de réception**, à l'adresse du Collège communal de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, Place de l'Hôtel de Ville, 16 à 7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT pour **le 13 novembre 2024** au plus tard.

Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une copie du diplôme requis. En cas de doute sérieux sur la conformité à l'original de la copie, la demande d'apport de la preuve de la conformité à l'original de la copie pourra être demandée à l'autorité qui a délivré l'original ou au candidat dans le respect de la procédure

tracée par le décret du 1^{er} avril 2004 portant suppression de l'obligation de produire des copies certifiées conformes de documents.

- un extrait récent (moins de 2 mois) du casier judiciaire
- une copie recto/verso de la carte d'identité
- une copie recto/verso du permis de conduire

Tout acte de candidature incomplet ou reçu hors délai ne pourra être pris en considération.

Les lauréats de l'examen de recrutement garderont le bénéfice de leur réussite pendant trois ans à compter de la date du procès-verbal de l'examen. Elle peut éventuellement être prorogée.

Seront inscrits dans la réserve de recrutement, les candidats non retenus par un acte de nomination et qui satisfont aux conditions générales et particulières à chaque fonction.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service du personnel à l'adresse suivante personnel@7160.be